



Assemblée primaire du 10 décembre 2024

L'assemblée primaire a été légalement convoquée pour le mardi 10 décembre 2024 avec l'ordre du jour suivant :

1. Message de bienvenue.
2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 11 juin 2024.
3. Octroi d'un crédit d'engagement de CHF 1'500'000.00 pour la réhabilitation du canal de Collonges.
4. Octroi d'un crédit d'engagement de CHF 520'000.00 pour l'assainissement des chemins agricoles.
5. Présentation du plan financier 2025-2028.
6. Présentation du budget 2025 de la municipalité.
7. Présentation des investissements les plus importants.
8. Approbation des décisions fiscales 2025.
9. Approbation du budget 2025 de la municipalité.
10. Divers.

1. Message de bienvenue

Le président René Jacquier ouvre la 10^{ème} assemblée primaire de la législature 2021-2024, convoquée à la salle Prafleuri et dévolue au budget 2025. Il cite les noms des personnes excusées et remercie les citoyens présents, tout en les priant d'excuser l'oubli de l'envoi en tout-ménage de la convocation affichée au pilier public.

Le président nomme les scrutateurs : M. Gérald Jordan et M. Flavio Piras.

Dans son message, le président regrette la publicité qui est faite autour des élections communales d'octobre. Il en appelle à la solidarité, car c'est ensemble, qu'il sera possible de construire une communauté dans laquelle les Collondzains pourront se sentir bien. La multiplicité des personnes et des opinions doit être une richesse, pour autant que tout le monde poursuive le même but : le bien vivre ensemble.

L'ordre du jour est accepté sans modification par les 36 personnes présentes, dont les 5 membres du Conseil.

2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 11 juin 2024

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 11 juin 2024 ayant été mis à la disposition de la population sur le site internet et au guichet communal, conformément à l'art.100 LCo, le président demande à l'assemblée si une personne en souhaite la lecture.

La lecture n'est pas demandée et l'assemblée approuve le contenu du procès-verbal de l'assemblée primaire du 11 juin 2024 à l'unanimité.

René Jacquier remercie Jannick Chesaux pour la rédaction de ce document.

Arrivé au changement de législature, M. Jacquier précise que le conseil municipal actuel a souhaité établir le budget de la première année de la nouvelle législature. En effet, dans les circonstances actuelles et étant donné l'état d'avancement de nombreux dossiers, l'exécutif actuel a estimé qu'il serait judicieux de préparer la voie pour les suivants.



Assemblée primaire du 10 décembre 2024

En guise de préambule, le président prévient que la révision partielle de la loi fiscale et l'augmentation de l'indexation entraînent une diminution des recettes fiscales, alors que les dépenses ne diminuent pas. C'est notamment pour ces raisons que le conseil communal a convenu, au cours de sa séance du 8 octobre 2024, de proposer une adaptation du coefficient d'impôts.

3. Octroi d'un crédit d'engagement de CHF 1'500'000.00 pour la réhabilitation du canal de Collonges.

René Jacquier relève l'urgence de travaux sur la partie souterraine du canal entre la ferme de Steve Mottiez et Mottiez Fleurs. M. Jacquier ajoute que la législation fédérale exige que tout cours d'eau soit à l'air libre. C'est dans ce contexte que six variantes ont été étudiées.

Le président présente les schémas des variantes (1 – 2A – 2B – 3A – 3B – 3C) ; il commente cette présentation en signalant que les variantes 2 et 3 sont préjudiciables à l'agriculture, car elles empiètent sur un grand nombre de surfaces d'assolement (SDA) ; par conséquent, il ne sera pas possible d'obtenir l'accord du service de l'agriculture (SCA).

René Jacquier présente l'estimation des coûts liés à ces projets ; ces chiffres ont été calculés par le groupement d'ingénieurs, auteur du rapport d'avant-projet.

	Coût estimatif (CHF)
Variante 1	1'125'000.00 / 1'426'100.00
Variante 2A	1'091'000.00
Variante 2B	1'050'000.00
Variante 3A	1'310'000.00
Variante 3B	1'380'000.00
Variante 3C	1'885'000.00

Il précise qu'un 2^{ème} montant est donné pour la variante 1, car il s'agit, non pas d'une estimation, mais d'un coût étudié.

Dans une 2^{ème} étape le service des dangers naturels (SDANA) exige une revitalisation, planifiée sur plusieurs années, sur tout le linéaire communal. De plus, le service exige la création de puits de lumières et lie l'octroi de subventions au respect de ces exigences. Ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 80%, mais le canton a déjà avisé que seule la moitié de ce taux pourrait être subventionnée pour la partie enterrée, car cette dernière sert aussi de collecteurs aux eaux de surface. La mise en place de cette revitalisation reporte le début des travaux, car elle doit encore être préparée. Le président ouvre la présentation aux questions de la population.

- Participation de Dorénaz
 - Claude Blanchut se souvient que, dans son enfance, le canal était ouvert et qu'il avait fallu le fermer. Il se demande quel sera le coût de ces travaux et si Dorénaz participera à leur financement. René Jacquier lui rétorque qu'il a déjà avisé la commune de Dorénaz qu'elle sera sollicitée pour participer aux frais. Dans ce contexte, le président aimerait procéder à des mesures du débit, afin d'être en mesure de distinguer les quantités d'eau qui viennent de Dorénaz de celles qui viennent des eaux claires.



Assemblée primaire du 10 décembre 2024

- Michèle Mottiez aimerait connaître l'origine de cette eau. René Jacquier désigne les sources de Dorénaz, mais il relève qu'une grande partie de cette eau provient de la nappe phréatique.
- Fabrice Blanchut estime qu'en cas de phénomène de crue, Dorénaz sera obligé de vider l'eau par le canal. Sur ce point, René Jacquier le rejoint et reconnaît que la rédaction d'une convention est urgente. Toutefois, M. Blanchut pense que le projet n'est pas abouti pour engager de tels montants et qu'il faudrait connaître le niveau de participation de Dorénaz. Le président relève que le montant dont il est question ce soir répond à l'urgence de la situation avec laquelle M. Blanchut n'est pas d'accord.
René Jacquier ajoute que, sans convention, rien ne force la commune de Dorénaz à participer aux frais de rénovation du canal de Collonges. Il cite l'exemple de la réfection faite en 1990, sans que Dorénaz ne participe aux frais. Tobias Schneider-Richardson abonde dans ce sens en imageant que, même si le canal était fermé à l'entrée de la commune de Collonges, les travaux devraient être exécutés.
- Anne-Lyse Paccolat rejoint ses préopinants et estime qu'il faudrait connaître la part de Dorénaz. René Jacquier regrette qu'une convention pour régler cette thématique n'ait pas été rédigée dès la création du canal. Néanmoins, il insiste sur le caractère urgent de ces travaux que Robert Mottiez avait déjà relevé lorsqu'il siégeait au conseil municipal. Ce dernier confirme l'urgence de réaliser ces travaux et estime que la variante 1 est la meilleure.
- **Revitalisation**
 - En réponse à une question de Gérald Jordan, le président indique que la revitalisation consiste à élargir le lit du canal, à y ajouter de la verdure et à créer des chemins, etc.
 - Pour renseigner Monique Paccolat, René Jacquier ajoute que la partie du canal située entre Dorénaz et le Rhône est concernée, par tronçon, par cette revitalisation.
 - Claude Blanchut se souvient que cette revitalisation avait déjà été refusée lors d'une législature précédente. René Jacquier relève que, dans le cadre d'un canal, un espace doit être réservé aux eaux. Il est question de 11 m en amont et 22 m en aval.
 - Stéphane Jordan regrette de ne pas connaître les montants nécessaires à la revitalisation du canal, alors que la commune devra déjà engager environ CHF 900'000.00 pour la réfection du canal souterrain. Dans ces conditions, il estime que la commune peut envisager de se priver de la subvention si cela revient moins cher à la commune.
 - A ce stade, Monique Paccolat, pense que, étant donné l'état des connaissances présentées ce soir, l'assemblée doit se contenter d'évoquer la partie urgente de ces travaux. Pourtant, René Jacquier rappelle que les subventions doivent être demandées avant le début des travaux. Ainsi, la revitalisation devra faire l'objet d'une décision. L'élément, dont il est question ce soir, ne concerne que la partie enterrée du canal, laquelle nécessite une intervention urgente. Par la suite, la commune demandera des subventions, mais ces dernières ne seront accordées qu'en cas de réalisation de cette revitalisation.
- **Pompe**
 - Yann Métroz souhaite savoir s'il est prévu de mettre une pompe à l'écluse. René Jacquier lui répond par la négative. Le montant dont il est question ce jour ne concerne que les travaux nécessaires à la partie enterrée du canal.
- **Puits de lumière**
 - Anne-Lyse Paccolat aimerait savoir si, sans subvention, il sera possible de fermer les puits de lumière. René Jacquier lui répond par l'affirmative.
 - Tobias Schneider-Richardson répond à Alain Richard que les travaux de réfection se feront par étapes au cours desquelles l'emplacement des puits de lumière sera défini.

L'assemblée ne demandant plus la parole, le président pose la question « acceptez-vous l'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 1'500'000.00 pour la réhabilitation du canal de Collonges ? ».



Assemblée primaire du 10 décembre 2024

L'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 1'500'000.00 pour la réhabilitation du canal de Collonges est accepté par 15 oui, 7 abstentions et 12 non.

A la suite de ce vote, Monique Paccolat pense qu'il serait judicieux de constituer une commission ad hoc dont le mandat serait de rédiger une convention avec la commune de Dorénaz. René Jacquier la rejoint, d'autant plus que, durant les travaux, Dorénaz se trouvera en difficulté pour gérer l'eau qui transite habituellement par le canal de Collonges. Cette commission doit être créée.

4. Octroi d'un crédit d'engagement de CHF 520'000.00 pour l'assainissement des chemins agricoles.

René Jacquier souligne que les travaux d'assainissement s'étaleront sur trois ans. Il présente les différents travaux, ainsi que les montants nécessaires à leur réalisation. L'ordre de priorité de ces interventions sur des chaussées en mauvais état a été discuté avec Raoul Paccolat et Steve Mottiez.

- Participation des agriculteurs
 - Raoul Paccolat avise l'assemblée qu'il paiera le montant qui touchera sa portion de route. René Jacquier profite de cette intervention pour affirmer que la commune attend des subventions à hauteur de 60%. Ces dernières seront accordées, si et seulement si, ces routes demeurent réservées à l'agriculture.
- Moyens financiers de la commune
 - Claude Blanchut se demande si la commune a les moyens financiers de réaliser ces travaux. René Jacquier relève que cela fait longtemps que ces routes ont besoin d'interventions, le service de l'agriculture commence à s'impatienter.
- Route de montagne
 - Robert Mottiez souhaite savoir si les routes de montagne sont également comprises dans ces montants. Le président lui répond que seules les routes de plaine sont concernées.
- Participation bourgeoise
 - Claude Blanchut se demande si une participation bourgeoise est envisagée. René Jacquier lui répond qu'en principe, la bourgeoisie participe aux travaux sur les routes de montagne et non sur les routes de plaine.

Le président soumet à la décision de l'assemblée l'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 520'000.00 pour l'assainissement des chemins agricoles.

Le crédit d'engagement de CHF 520'000.00 pour l'assainissement des chemins agricoles est accepté avec une majorité de 29 oui, 2 abstentions et 3 non.

5. Présentation du plan financier 2025-2028

Le président présente les chiffres du plan financier, ainsi que le plan quadriennal des investissements pour la période 2025-2028. Cet exposé ne soulève aucune question.

Anne-Lyse Paccolat souhaite que le plan financier soit affiché sur le site internet de la commune.



Assemblée primaire du 10 décembre 2024

6. Présentation du budget 2025 de la municipalité

Le président présente le budget 2025, en ne développant que les points importants et en les comparant avec les chiffres du budget 2024 et des comptes 2023.

Les chiffres clés sont :

- Revenus CHF 3'687'300.00
- Charges CHF 3'144'500.00
 - dont amortissements 2025 : CHF 602'570.00
- Marge d'autofinancement CHF 542'800.00
- Excédent de revenus CHF 34'650.00
- Investissements nets envisagés CHF 1'518'500.00

Cette présentation soulève certaines questions.

- Service officiel de curatelle (SOC)
 - La hausse des charges liées à ce service est importante ; la commune de Collonges prévoit le paiement de CHF 25'200.00, soit sa partie d'un montant global de CHF 1 Mio. Rosario De Palma indique à Gérald Jordan que le montant lié au SOC concerne essentiellement les frais des curateurs.
- Eau potable de Dorénaz
 - Alain Richard demande au Conseil si la commune achète toujours de l'eau potable à Dorénaz. René Jacquier lui confirme cet achat, utile pour rincer les filtres. En outre, le maintien de cette conduite a été pratiqué lorsque celle de Collonges a rencontré des problèmes.

7. Présentation des investissements les plus importants

Les Conseillers présentent les investissements, en fonction des dicastères concernés.

- **Michel Tacchini** aborde la problématique de la **salle Profleuri** qui a déjà fait l'objet de nombreux travaux en raison d'infiltrations d'eau. A présent, la commune fait face à des difficultés avec les **douches des vestiaires**. Après avoir annoncé le cas à l'assurance, un expert a été mandaté pour constater l'ampleur des dégâts. Il s'avère que l'ensemble des douches doit être assaini, démonté et la chape doit être refaite. M. Tacchini invite les sociétés à ne pas utiliser les douches et les prie de l'excuser pour le désagrément. Il espère pouvoir les utiliser à nouveau à la fin du mois de janvier. En outre, un autre problème d'infiltration d'eau est apparu dans les abris PC. Des investigations et des travaux sont prévus pour environ CHF 30'000.00, ce qui monte le chiffre prévu pour les investissements envisagés à la salle à **CHF 130'000.00**.
 - Alain Richard et Robert Mottiez jugent ces montants exorbitants uniquement pour refaire des douches. Néanmoins, M. Tacchini rappelle que tout doit être remis à neuf, y compris la chape. A la suite du départ des locataires, **l'appartement communal** nécessite des travaux prévus pour un montant de **CHF 30'000.00**, en raison de soucis **d'étanchéité du toit**.
- Le **président** poursuit la présentation des investissements en débutant par un montant de **CHF 50'000.00** prévu pour couvrir les **frais d'études liés aux salles de classe du bâtiment scolaire**. Pour la **passerelle Lavey-Morcles**, **CHF 10'000.00** serviront à redonner la possibilité aux piétons et aux vélos de rejoindre Lavey par le contour 17. Le canton de Vaud, la bourgeoisie, Lavey-Morcles et Valrando pourraient participer à ces frais. Un montant de **CHF 75'000.00** sera consacré à la **participation aux frais de construction des routes cantonales**. Les **CHF 535'000.00** dévolus à la



Assemblée primaire du 10 décembre 2024

rénovation du réseau d'eau des Monts sont, en partie, repris du budget 2024. Pour la **rédaction du règlement d'évacuation des eaux (PGEE)**, CHF 100'000.00 seront dédiés à ce thème. L'**aménagement du canal** pourrait engager l'investissement de CHF 750'000.00. L'établissement de la **carte des dangers hydrologiques** provoquera une dépense de CHF 50'000.00. En terme d'aménagement du territoire, CHF 10'000.00 sont budgétés pour la **mise à jour du RCCZ et du PAZ**, alors que CHF 8'000.00 seront dédiés à la mise à jour du dossier lié au **patrimoine bâti**. Enfin, CHF 176'000.00 seront engagés pour **l'assainissement des dessertes agricoles**.

Ainsi, le montant total du budget des investissements nets s'élève à CHF 1'518'500.00

8. Approbation des décisions fiscales 2025

Dans sa séance du 8 octobre 2024, le conseil municipal a décidé de proposer les décisions fiscales suivantes :

- Coefficient : 1.2
- Indexation : 161%
- Impôt personnel : CHF 18.00
- Taxe sur les chiens : CHF 140.00

Néanmoins, le président présente des projections, établies par la fiduciaire Nofival sur la bases des chiffres de l'année 2020. Ces quatre projections permettent d'illustrer différents scénarios allant du statu quo, à la modification du taux d'indexation et/ou du coefficient d'impôt. De plus, René Jacquier affirme que Collonges est la commune du district qui a le taux d'indexation le plus avantageux et le coefficient le plus bas. A la vue de ce qui précède, le conseil municipal propose d'augmenter le taux d'indexation et le coefficient d'impôt. Le président reconnaît qu'il s'agit d'un effort demandé à la population. Cette proposition déclenche des réactions au sein de l'assemblée.

- Situation financière de la commune
 - Gérald Jordan estime que la situation financière de la commune est bonne, avec une fortune de CHF 4 Mio. Il estime qu'une augmentation du coefficient devrait permettre d'assainir des pertes. Or, la commune cumule des bénéfices et vote des crédits d'engagement. Par conséquent, il constate que les liquidités sont présentes, puisque les banques prêtent cet argent. Les indicateurs financiers sont bons, dès lors pour quelle raison le conseil municipal souhaite appauvrir la population. C'est pour cela qu'il propose de rester à un taux d'indexation de 1.1.
- Tarification de la consommation d'eau
 - Avant de se prononcer sur une hausse d'impôt, Monique Paccolat aimerait connaître le niveau d'augmentation des tarifs liés à la consommation d'eau, dans la mesure où cette dernière jouera également un rôle sur le porte-monnaie du contribuable. René Jacquier indique que le prix au m³ passera de CHF 0.55 à CHF 1.00.
 - Gérald Jordan pense que les revenus générés par la microcentrale devraient être utilisés pour le service des eaux. Mais le président indique que cela n'est pas possible. Ludovic Aigroz complète cette réponse en précisant que les revenus de la microcentrale sont enregistrés auprès du service de l'énergie.
 - Puisqu'il est question des taxes liées à l'eau, Gérald Jordan aimerait connaître le montant de la taxe de base pour les immeubles. René Jacquier le renseigne : CHF 300.00 pour les immeubles, CHF 240.00 pour une villa. Il rappelle que cette taxe sert à financer les travaux qui permettent d'amener l'eau jusqu'aux bâtiments. Aux yeux de Yann Métroz, ce calcul préterite le propriétaire d'une villa. Mais René Jacquier n'est pas d'accord avec ce constat, dans la mesure où les travaux sont les mêmes que ce soit pour amener de l'eau dans un immeuble ou dans une villa.



Assemblée primaire du 10 décembre 2024

- Pour Anne-Lyse Paccolat, la taxe de base ne devrait pas augmenter, car elle est déjà très chère. Toutefois, René Jacquier rappelle que, jusqu'à présent, l'eau était quasiment gratuite. Mais d'importants investissements ont été consentis en 2018-2019. Consécutivement à ces derniers, le service des eaux n'est plus autofinancé.

En réaction à ces nombreuses remarques, le président se réfère aux quatre scénarios calculés auparavant. Actuellement, le taux d'indexation est de 158% et le coefficient est de 1.1. Rosario De Palma relève l'aspect obligatoire de la progression à froid (3%) qui touche l'indexation qui doit passer de 158% à 161%.

1. Indexation : 158% - coefficient : 1.1
2. Indexation : 161% - coefficient : 1.1
3. Indexation : 158% - coefficient : 1.2
4. Indexation : 161% - coefficient : 1.2

Pour répondre à une remarques d'Anne-Lyse Paccolat, le président confirme avoir consulté le service cantonal des affaires intérieures et communales (SAIC) ; son chef de la section des finances estime que la commune n'a pas besoin d'augmenter son coefficient, puisque la commune a de la fortune. Pourtant, Rosario De Palma s'inquiète de la perte de revenus, notamment ceux liés à la carrière.

Avant que le président ne soumette la proposition du Conseil à l'assemblée, Gérald Jordan propose de choisir la 2^{ème} solution présentée supra : Indexation : 161% - coefficient : 1.1

Ainsi, la proposition initiale du conseil municipal n'est plus soumise à l'approbation de l'assemblée.

En revanche la proposition n° 2 est acceptée par une majorité de 28 oui et 1 abstention. Les décisions fiscales sont donc les suivantes :

- Coefficient : 1.1
- Indexation : 161%
- Impôt personnel : CHF 18.00
- Taxe sur les chiens : CHF 140.00

9. Approbation du budget 2025 de la municipalité

Le président soumet le budget 2025 au vote de l'assemblée.

Le budget 2025 est accepté par une majorité de 31 oui et 2 abstentions.

10. Divers

- Chutes de neige
 - Le président assure que la voirie a fait au mieux pour déneiger les rues du village lors des récentes chutes de neige. Il ajoute que Laurent Mottiez a également aidé certains privés à déneiger leurs accès, mais il rappelle que M. Mottiez n'est pas un employé communal au service de la population.
 - Esther Gaist se plaint du cumul de neige créé devant son garage par les employés communaux, lui rendant impossible le stationnement de son véhicule.
 - Louis-François Zingg tient à féliciter le personnel communal pour la qualité du déneigement. Au regard de ce qui s'est fait dans certaines communes, il estime que Collonges était bien lotie.



Assemblée primaire du 10 décembre 2024

- Elections communales
 - Le président revient sur le triste épisode des élections communales qui ont vu l'élection d'Olivier Chambovay et de Frédéric Guex. Il estime que ces derniers ont plus été punis de s'être exprimés contre le projet de fusion avec St-Maurice. Or, en démocratie, René Jacquier espère qu'il est encore possible de s'exprimer et de défendre ses convictions sans être puni. Cette élection fait souffrir des personnes et leurs familles. En outre, ces deux élus ayant souhaité démissionner, une élection de remplacement est prévue le 09.02.2025, pour remplacer M. Chambovay dont la démission a été acceptée par l'autorité cantonale. Le dépôt des listes de candidats est prévu jusqu'au mardi 21.01.2025, à 12h. Dans ce contexte, le président félicite les trois personnes qui se sont mises au service de la communauté.
 - La discussion s'engage autour de cette élection de remplacement dont le processus est rappelé par René Jacquier. Monique Paccolat propose la candidature de Gérald Jordan qui a déjà siégé au sein du Conseil. Ce dernier ne se montre pas défavorable à cette idée.

- Législature 2021-2024
 - Sans vouloir procéder à un bilan de législature, le président relève sa satisfaction d'avoir appartenu à l'équipe qui a géré la commune durant ces 4 ans. De nombreux dossiers ont été repris, accomplis ou initiés, toujours avec la volonté d'œuvrer pour le bien de la commune. Il a accepté de prendre la fonction de président, non pas pour assumer des décisions antérieures, mais pour rendre service. Il remercie la population pour la compréhension dont elle a fait preuve et pour son soutien. Il remercie également ses collègues du conseil municipal et les membres du bureau, en particulier Rosario De Palma pour son aide à la préparation de cette assemblée, et Janick Chesaux qui, après 7 années au service de la commune, a décidé de tourner la page ; il lui souhaite le meilleur pour sa nouvelle carrière à venir.

- Magasin de Collonges
 - Yann Métroz regrette que, malgré le marquage d'une place de parc et la signalétique mise en place, de nombreuses voitures stationnent encore devant le magasin. René Jacquier le rejoint.

- Fusion de communes
 - Durant cette législature, Fabrice Blanchut a eu vent d'une demande émanant de communes voisines au sujet d'un projet de fusion ; Collonges y aurait répondu par la négative. René Jacquier l'informe qu'aucune demande n'a été formulée ; il s'agit d'un sujet qui apparaît autour de la table des présidents de commune, mais cette question n'a pas été posée à la commune de Collonges en particulier.

- Remerciements et félicitations
 - Le président remercie Julia Dubosson et Céline Dorsaz qui ont relancé l'organisation des fenêtres de l'Avent lesquelles permettent à la population de se rencontrer, dans un climat de partage et de convivialité.
 - Le président ne manque pas de saluer les prestations des jeunes membres de la fanfare lors du championnat valaisan des solistes : Tom et Laly Blanchut, Lana Berger et Sébastien Perez.
 - Enfin, le président souhaite mettre à l'honneur Gilles Mottiez qui met un terme à sa carrière au cours de laquelle le nom de Collonges a rayonné bien au-delà du territoire communal.
 - Michel Tacchini remercie l'ensemble des membres du Conseil, ainsi que le personnel administratif et technique. Il adresse ses plus vifs remerciements au président pour le travail accompli durant ces 4 ans. En tant que futur président, M. Tacchini tâchera de poursuivre avec le même esprit constructif. C'est dans ce sens qu'il annonce réduire son temps de travail, afin d'être disponible pour la commune à un taux de 40%.



Commune de Collonges
Rue Ste-Anne 5
1903 Collonges

Assemblée primaire du 10 décembre 2024

- Anne-Lyse Paccolat adresse, elle aussi, un message de remerciements à l'attention de René Jacquier à qui elle souhaite un bon repos et une bonne retraite.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt l'assemblée à 22h25.

Collonges, le 31 décembre 2024

Pour la Commune

Le Président

René Jacquier

Le Secrétaire municipal

Grégoire Blatter